

REIGNAC-SUR-INDRE, le 25 avril 2016

Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux

CONSEIL MUNICIPAL

Convocation

Madame, Monsieur,

Le Conseil Municipal se réunira à la Mairie

le lundi 2 mai 2016 à 20 heures.

- Demande de subvention
- Demande de renouvellement d'autorisation d'occupation du domaine public
- Travaux de voirie 2016 : choix de l'entreprise
- Attribution de logement
- Bilan du Projet Educatif Du Territoire (PEDT)
- Aménagement de la Place du Bourg du Fau : avancée du projet
- Questions diverses
 - ~ Information sur la possibilité d'une ligne de trésorerie
 - ~ Remerciements des associations pour les subventions perçues
 - ~ Divers

Je vous remercie de bien vouloir assister à cette séance,

Et vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire,

Loïc BABARY.

L'an deux mille seize, le 2 mai à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de REIGNAC SUR INDRE dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Loïc BABARY, Maire.

La séance a été publique.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15.

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 avril 2016

PRÉSENTS: (14) Mesdames et Messieurs Loïc BABARY, Christine BEFFARA, Patrick GIRAULT, Michel PAREZ, Valérie POMMÉ, Gisèle POTESSTAT, Françoise BOUCHENY, Chantal CHARTIER, Georges CATTART, François HUREAU, Éric GUILLAUME-TELL, Carlos CONDESSA, Sandrine VERNAT, Olivier VERDONCK.

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

ABSENT excusé : (1) Madame Aurélie ROY a donné procuration à Valérie POMMÉ.

ABSENT : (0)

Monsieur Olivier VERDONCK a été élu secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance précédente a été adopté après lecture.

Délibération n° 27/2016

Achat du local sis 11 place du Bourg du Fau
--

Monsieur le Maire rappelle que la commune a exercé son droit de préemption concernant la vente du local sis 11 place du Bourg du Fau. Le rendez-vous pour la signature de l'acte est fixé aussi, convient-il que le conseil municipal donne pouvoir au maire ou son adjoint pour intervenir.

Après échange de vues,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
(14 présents, 15 votants, 15 Pour)

- **DÉCIDE** d'acheter le local sis 11 Place du Bourg du Fau et ce afin de conserver un local professionnel ou commercial en centre bourg, capable d'accueillir toute activité commerciale ou de service ;
- **DIT** que le prix de 102 500,00€ s'entend ainsi :
 - Prix d'acquisition : 95 000 €
 - Frais d'acquisition : 2 500 €
 - Honoraires agence : 5 000 €
- **CHARGE** la Maire ou le Premier Adjoint de signer l'acte à intervenir, assisté de Maître Anglada notaire à Loches.

Le Maire,

Loïc BABARY

*Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la réception
en Sous-Préfecture le 03/05/2016
et de la publication le 03/05/2016*



Délibération n° 28/2016**Demande de subvention**

Madame Valérie Pommé rappelle que dans sa délibération n°16/2016, le Conseil avait alloué une subvention à l'association Nouvelles Aspirations Culturelles En Lochois sur les bases de la demande de cotisation de 2015, à savoir une participation de 1€20 par habitants.

La commune avait par ailleurs accepté de verser un acompte de 33% de cette subvention afin de palier à un manque de trésorerie de l'association.

Aujourd'hui NACEL demande le solde du versement de leur cotisation sur les nouvelles bases votées et acceptées par tous les adhérents lors de l'Assemblée Générale à savoir 1€30 par habitants.

Ainsi si l'assemblée l'accepte cela porte la subvention allouée pour 2016 à 1 587€30, il reste donc à verser 1 122€30.

Après échange de vues,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
(14 présents, 15 votants, 15 Pour)

- **FIXE** la subvention allouée à l'association Nouvelles Aspirations Culturelles en Lochois à 1 587€30 pour l'année 2016 ;
- **CHARGE** la secrétaire générale de verser le solde à l'association soit 1 122€30.

Le Maire,

Loïc BABARY

*Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la réception
en Sous-Préfecture le 04/05/2016
et de la publication le 04/05/2016*



Délibération n° 29/2016

Occupation du domaine public

Le Maire donne lecture du courrier de Madame Virginie STANKOWITCH qui sollicite un emplacement pour la vente d'huîtres et de coquillages (n° d'identification sanitaire 17.483.078, installé au 9 avenue des Trois Canons – 17340 YVES) lors du marché le dimanche matin sur la place du Bourg du Fau, à partir du 2 octobre 2016 jusqu'en mars 2017.

Il propose de renouveler, comme plusieurs années déjà, cette autorisation au tarif de 35 euros pour la période concernée.

Après échange de vues,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
(15 présents, 15 votants, 15 Pour)

- **AUTORISE** l'installation de Madame Stankowitch ou d'un de ses employés sur le marché le dimanche matin Place du Bourg du Fau, pour la vente d'huîtres et de coquillages ;
- **AUTORISE** cette installation à partir du 2 octobre 2016 et jusqu'en mars 2017 ;
- **DIT** que le tarif appliqué sera de 35€ pour la période concernée, payable à réception du titre de recette.

Le Maire,

Loïc BABARY

*Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la réception
en Sous-Préfecture le 04/05/2016
et de la publication le 04/05/2016*



Délibération n° 30/2016

Occupation du domaine public

Le Maire donne lecture du courrier de Madame Virginie STEIB, Bar Tabac Presse « La Joie de Vivre », situé au 6 place du Bourg du Fau, qui sollicite le renouvellement de l'autorisation d'installer une terrasse pour la période estivale, sur la voirie communale jouxtant son immeuble, et par là un droit d'occupation du domaine public.

Le maire rappelle que les trois propriétaires voisins bénéficient d'un droit de passage sur cette voirie communale, cadastrée AA0048.

Après échange de vues,

Considérant que cette voirie communale se trouve à proximité du carrefour,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
(14 présents, 15 votants, 15 Pour)

- **AUTORISE** l'installation d'une terrasse sur la moitié de la parcelle la plus éloignée de la rue Louis de Barberin, soit à plus de 9m de la rue,
- **DIT** que l'installation susvisée sera réalisée de façon à préserver le passage des usagers de la dépendance domaniale occupée,
- **DIT** que cette autorisation est consentie du 1 avril au 30 septembre 2016, au tarif de 35€,
- **CHARGE** le Maire de prendre l'arrêté afférent.

Le Maire,

Loïc BABARY

*Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la réception
en Sous-Préfecture le 04/05/2016
et de la publication le 04/05/2016*



Délibération n° 31/2016

Occupation du domaine public

Le Maire donne lecture d'un courrier de Monsieur Franck Voisin qui souhaite le renouvellement de l'autorisation d'occuper le domaine public devant son magasin de fleurs AROMALYS sis au 16 place du Bourg du Fau. Il s'agit comme l'année passée de disposer sur le trottoir devant le magasin des plantes, fleurs et autres articles mis en vente, et il ajoute vouloir étendre son étalage lors de fêtes telles que la Toussaint, les Rameaux sur la place de parking réservée aux taxis en face de sa boutique.

Monsieur le Maire indique que concernant cette demande supplémentaire il n'est pas possible de répondre favorablement puisque l'emplacement est attribué par Arrêté du Maire n°52/2015 à la société de Taxis Blondeau, qui paie par ailleurs un droit d'emplacement annuel.

Après échanges de vues,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
(14 présents, 15 votants, 15 Pour)

- **AUTORISE** cette occupation du domaine public pour l'année 2016 (reconductible sur demande), et sous la condition de respecter la place nécessaire à la circulation des piétons,
- **DIT** que cette occupation du domaine public est consentie au tarif de 35€ pour l'année 2016 (année civile),
- **PRECISE** que l'installation n'est pas possible sur la place réservée aux taxis.

Le Maire,

Loïc BABARY

*Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la réception
en Sous-Préfecture le 04/05/2016
et de la publication le 04/05/2016*



Délibération n° 32/2016**Appel d'offre : travaux de voirie 2016**

Mr Patrick Girault, adjoint en charge de la voirie, donne le résultat de la réunion de la commission d'appel d'offre communale, concernant les travaux de voirie sur l'année 2016, qui s'est déroulée le 25 avril 2016.

Sur quatre entreprises consultées, trois ont répondu à savoir Eiffage, TTPL et Vernat, lesquelles ont déjà toutes les trois précédemment travaillé sur la voirie de notre commune.

Ainsi la commission municipale propose au conseil de retenir l'entreprise Vernat qui présente notamment l'offre la plus économiquement avantageuse.

Après échanges de vues,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
(14 présents, 15 votants, 15 Pour)

- **DIT** que l'entreprise VERNAT est retenue pour effectuer les travaux dans le programme 164 - Voirie 2016 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ce marché.

Le Maire,

Loïc BABARY

*Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la réception
en Sous-Préfecture le 04/05/2016
et de la publication le 04/05/2016*



Délibération n° 33/2016**Attribution de logements**

Concernant le logement situé 1 Bis rue du Gué Romain, Madame Christine BEFFARA rappelle que suite au départ de Madame Stéphanie Beney ce dernier a été proposé à la location.

La commission « Aide sociale - Logements - Personnes âgées » propose donc à l'assemblée de louer ce logement à Monsieur Alain VILLETTE, anciennement domicilié au 23 rue du Jonceray.

Après échanges de vues,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
(14 présents, 15 votants, 15 Pour)

- **ACCEPTE** d'attribuer le logement, sis 1 Bis rue du Gué Romain à Reignac sur Indre, à Monsieur Alain VILLETTE auparavant domicilié à REIGNAC-SUR-INDRE (37310) à compter du 14 Avril 2016, le loyer mensuel s'élevant à 535€80 euros et 16€00 de charges.

Le Maire,

Loïc BABARY

*Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la réception
en Sous-Préfecture le 04/05/2016
et de la publication le 04/05/2016*



Délibération n° 34/2016**Projet Educatif Du Territoire**

Madame Beffara, adjointe en charge des affaires scolaires et de la jeunesse, rappelle qu'il y a trois ans un contrat a été signé avec l'Etat pour le Projet Educatif Du Territoire (PEDT), et qu'il arrive à son terme en juillet.

Depuis trois ans, un comité de pilotage, constitué de parents, de professionnels et d'élus, s'est réuni périodiquement, et encore une fois le 21 avril dernier. L'objectif de cette dernière réunion était de faire le bilan de ces trois années. Il en ressort un résultat positif du point de vue de tous les partenaires. Les enseignants sont satisfaits du nouveau rythme qui correspond bien aux enfants, Puzzle en tant que gestionnaire pour la commune a su adapter petit à petit son travail pour mieux répondre à la demande. L'association est par ailleurs prête à repartir sur le même principe. Les enfants ont répondu à un petit questionnaire où ils ont majoritairement déclaré être satisfaits.

Monsieur le Maire demande à Christine Beffara de sortir de la salle du Conseil afin que l'assemblée puisse délibérer.

Madame Beffara sort.

Monsieur le Maire propose de valider le bilan du PEDT tel qu'énoncé et de repartir sur la même organisation que précédemment.

Après échanges de vues,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
(13 présents, 14 votants, 14 Pour)

- **VALIDE** le bilan positif du Projet Educatif Du territoire ;
- **RECONDUIT** le Projet Educatif Du territoire dans les mêmes conditions
- **CHARGE** le Maire ou la Première Adjointe de le présenter à l'Inspection d'Académie des services de l'Education Nationale
- **DÉCIDE** de reconduire la mission auprès de l'Association PUZZLE pour les trois prochaines années ;
- **CHARGE** le maire de signer les documents nécessaires.

Monsieur le Maire demande à Mme Beffara de revenir s'asseoir autour de la table.

Le Maire,

Loïc BABARY

*Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la réception
en Sous-Préfecture le 09/05/2016
et de la publication le 09/05/2016*



Questions diverses

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée d'un courrier émanant des services du Sénateur d'Indre-et-Loire Monsieur Jean-Jacques FILLEUL et informant notre municipalité que le Sénateur a fait parvenir un dossier au ministère de l'intérieur afin qu'il soit attribué au projet d'aménagement de la Place du Bourg du Fau une subvention de 22 000€ au titre de la réserve parlementaire.

Monsieur Georges CATTART demande si on connaît la date d'ouverture du restaurant Café des Sports se trouvant sur la Place du Bourg du Fau, puisque l'on observe des gens s'affairant à l'intérieur. Monsieur le Maire répond qu'à ce jour aucune date précise n'a été communiquée à la mairie.

Monsieur le Maire indique qu'il a fait une demande au service des domaines pour qu'ils estiment l'immeuble Paulmier, mais a obtenu comme réponse que cela n'était pas obligatoire puisque notre commune a moins de 2000 habitants. Il propose à l'assemblée de poursuivre malgré tout en ce sens auprès des services des domaines puisqu'une estimation guiderait la commune quant au bien-fondé ou non de se séparer de ces immeubles en location.

Il indique par ailleurs qu'il convient de recontacter Val Touraine Habitat qui devait se positionner par rapport à une possible acquisition de cet ensemble immobilier.

Concernant les immeubles, l'achat de l'immeuble situé 11 Place du Bourg du Fau étant programmé pour lundi 9 mai, Monsieur Babary indique que la commune va devoir réfléchir à un rapide aménagement sommaire afin de permettre, en cas de demande, à une activité de s'installer.

Concernant l'aménagement de la Place du Bourg du Fau, sept élus et employés municipaux se sont déplacés à Razines et Draché afin de visiter des projets similaires et de mieux visualiser les mobiliers urbains proposés. Ainsi c'est la gamme de mobilier suivante qui est choisie : 2 bancs à dossier Lisbonne, 2 bancs Porto et 2 poubelles.

Monsieur le Maire informe que lors de la souscription de l'emprunt auprès de la Caisse d'Épargne, le banquier l'a informé de la possibilité d'ouvrir une ligne de trésorerie qui permettrait de pallier à l'attente du versement de certaines subventions, alors que les travaux devront être payés. Pour information le taux de cette ligne de trésorerie est indexé sur le taux de l'Euribor qui est négatif en ce moment, ce qui porte le taux de la ligne de trésorerie à 1,22%.

Le Maire indique ensuite aux élus avoir reçu les remerciements pour le versement de la subvention 2016 de trois nouvelles associations, qui sont l'Association des Chasseurs, Reignac 37 Attelage et le Club de l'Espoir.

Il indique avoir reçu l'invitation pour l'Assemblée Générale du RCVI (Reignac Chambourg Val Indre) qui se tiendra le mercredi 8 juin à 20h00, à la Salle de l'Orangerie. Il rappelle l'invitation à la remise des récompenses du traditionnel tournoi de l'Ascension qui aura lieu jeudi 05 mai à partir de 17h00 à Chambourg, Monsieur Patrick GIRAULT s'y rendra pour représenter la commune.

Monsieur Girault informe l'assemblée que le moulin rue du Jonceray a de nouveaux propriétaires qui sont encore en activité contrairement aux précédents. Ainsi la commune va sûrement devoir reprendre la gestion des vannes afin d'assurer une réaction rapide en cas de montée des eaux.

Il indique ensuite que l'aménagement du City Stade a été fait.

Concernant la Place du Bourg du Fau et la possibilité d'y installer un panneau électronique, un commercial viendra lors d'une réunion de la municipalité expliquer son fonctionnement ainsi que ses avantages et inconvénients.

Il indique que les nouveaux panneaux pour affichage libre sont implantés en face de la supérette à côté de l'arrêt de bus, Monsieur le Maire précise qu'il va prendre un arrêté interdisant l'affichage sur le mur du château.

Monsieur Michel PAREZ indique qu'il a bien avancé sur la constitution du dossier en double exemplaire concernant nos digues, il lui reste notamment à préciser les consignes auprès des adjoints en cas de crise.

Monsieur François HUREAU revient sur la manifestation portes ouvertes de entreprises reignacoises organisée par AREA ce samedi dernier. Des élus locaux, départementaux et nationaux se sont déplacés pour cet évènement qui n'aura malheureusement pas bénéficié d'une météo clémente bien au contraire. Malgré cela toutes les entreprises se sont très bien entendues, et le rendez-vous semble être donné pour l'année prochaine.

Madame POMMÉ précise que cette même matinée les ateliers municipaux avaient également ouvert leurs portes, et y était présenté une rétrospective sous forme d'exposition photos qui a eu du succès auprès du public. Monsieur Coursault qui avait eu cette idée est par ailleurs ravi des visiteurs qu'il a rencontrés tout au long de cette matinée.

Madame POMMÉ précise ensuite que le spectacle proposé par NACEL à notre commune « Mr et Mme Poiseau » qui a eu lieu dimanche après-midi, a intéressé plus d'une centaine de spectateurs, avec une météo plus qu'incertaine il a donc eu lieu dans la salle et non en extérieur comme prévu initialement.

Elle indique ensuite que le vendredi 27 mai à 20h00 à la Salle de l'Orangerie, un concert gratuit sera proposé par l'École de Musique Cantonale de la Vallée de l'Indre, qui proposera différents style de musique.

L'adjointe propose ensuite un point complet sur les dossiers d'urbanisme en cours.

Monsieur le Maire indique s'être rendu à une réunion concernant la fusion de quatre communautés de commune, fait le compte rendu cette dernière et de l'état d'avancement du projet de fusion qui sera effective au 1^{er} janvier 2017.

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le lundi 6 Juin 2016 à 20h00.



L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à vingt et une heures et quinze minutes.

Le présent feuillet clôture la séance du 4 avril 2016 comportant les délibérations :

27/2016 – Actes de gestion du domaine privé (3.6) - **Achat du local sis 11 place du Bourg du Fau**

28/2016 – Subventions (7.5) - **Demande de subvention**

29/2016 – Actes relatifs au droit d'occupation des sols (2.2) - **Occupation du domaine public**

30/2016 – Actes relatifs au droit d'occupation des sols (2.2) - **Occupation du domaine public**

31/2016 – Actes relatifs au droit d'occupation des sols (2.2) - **Occupation du domaine public**

32/2016 – Actes spéciaux et divers (1.7) - **Appel d'offre : travaux de voirie 2016**

33/2016 – Actes de gestion du domaine privé (3.6) - **Attribution de logements**

34/2016 – Actes spéciaux et divers (1.7) - **Projet Educatif Du Territoire**

Signature des membres présents		
Prénom et Nom	Signature	
Loïc BABARY		
Christine BEFFARA		
Patrick GIRAULT		
Michel PAREZ		
Valérie POMMÉ		
Gisèle POTESSTAT		
Françoise BOUCHENY		
Chantal CHARTIER		
Georges CATTART		
François HUREAU		
Éric GUILLAUME-TELL		
Carlos CONDESSA		
Sandrine VERNAT		
Aurélie ROY		A donné procuration à Valérie POMMÉ
Olivier VERDONCK		